

## Démarrer un programme EdDD

Décembre	→	appel à projet
Janvier	→	réunion d'information
Mai-Juin	→	lettre d'engagement
Décembre-janvier	→	dépôt de candidature pour le label EdDD
Avril (année 2)	→	remise du label lors du séminaire annuel

A chaque étape du programme, le réseau EdDD propose des formations pour...

- démarrer le projet (pilote et sensibilisation),
- réaliser un diagnostic partagé,
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions,
- évaluer la démarche dans sa globalité.

## Le comité de pilotage du programme EdDD

Créé en 2005, le comité de pilotage régional rassemble les deux autorités académiques de Haute-Normandie (Rectorat de Rouen et Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), les collectivités de référence pour les lycées, les collèges et les écoles (Région Haute-Normandie, Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime), l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (Arehn), le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement (Cardere), la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Parc des boucles de Seine Normande, ainsi que les Villes de Canteleu, Grand-Couronne et Rouen. Ces quatorze partenaires ont élaboré le programme « Etablissements du développement durable » et gèrent le label régional. Leur volonté marque une ambition régionale de s'engager et de contribuer, avec les communautés éducatives, à une éducation au développement durable qui implique tous les citoyens.

**« L'école retrouve une place importante dans la vie de la cité. »**  
Propos d'un directeur d'école EdDD

## Contacts

### Autorités académiques

Education nationale : rectorat de Rouen. Contact : [thierry.basley@ac-rouen.fr](mailto:thierry.basley@ac-rouen.fr)

Enseignement agricole : DRAAF/SRFD. Contact : [emmanuel.bon@educagri.fr](mailto:emmanuel.bon@educagri.fr)

### Outils / ressources

AREHN, 8 allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen. Tél. : 02 35 15 78 00.

Contact : [melanie.delannoy@arehn.asso.fr](mailto:melanie.delannoy@arehn.asso.fr)

CARDERE, 55, rue Louis-Ricard, 76000 Rouen. Tél. : 02 35 07 44 54.

Contact : [lenormandf@wanadoo.fr](mailto:lenormandf@wanadoo.fr)

L'offre et les outils du réseau des EdDD sont disponibles sur le site internet

[www.arehn.asso.fr/eddd](http://www.arehn.asso.fr/eddd)

Le présent document a été écoconçu de façon à consommer peu de papier et d'encre.  
Ne l'imprimez que si cela est absolument nécessaire (version 16 mars 2010).



# Etablissements du développement durable de Haute-Normandie

Un label régional d'éducation au développement durable (EDD)



# Une démarche qui s'adresse à tous les établissements et écoles

## Qu'est-ce que le programme EdDD ?

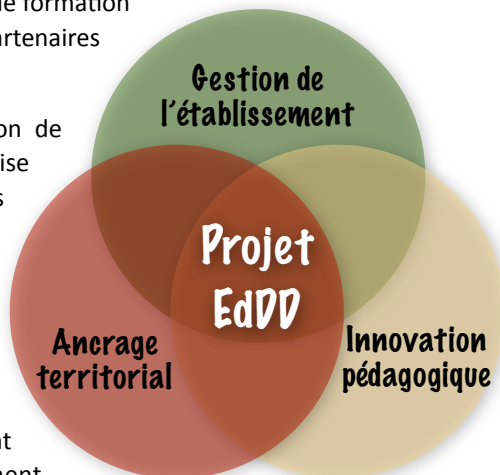
- Une démarche de long terme pour le développement durable
- Un projet éducatif global ancré dans les enseignements disciplinaires
- Des actions concrètes répondant aux problématiques sociales, environnementales, économiques et citoyennes identifiées au niveau de l'établissement

## Qui le mène ?

- Une école, un établissement d'enseignement ou de formation
- L'ensemble de la communauté éducative et ses partenaires

## Pourquoi ?

Depuis quelques années, il est beaucoup question de développement durable, un concept généreux qui vise à préserver la planète au bénéfice des générations futures. Mais il s'agit également de vivre et d'agir aujourd'hui là où on est ! S'il y a un lieu où la pratique du développement durable s'impose, c'est bien l'école. C'est aujourd'hui, alors qu'ils sont scolarisés, que les jeunes vont acquérir les connaissances et développer les comportements répondant aux grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Ils vont devenir des citoyens acteurs du développement durable !



Les 3 piliers de la démarche EdDD

Les implications pédagogiques sont inépuisables. Elles offrent ce qui manque peut-être à nos élèves : une vision cohérente de l'avenir.

Propos d'un directeur d'école EdDD

## Petit rappel historique :

- **2004** : une circulaire ministérielle intègre le développement durable dans les programmes scolaires.
- **2005** : en Haute-Normandie, des établissements scolaires s'engagent à mettre en pratique, de façon pilote et volontariste, des actions de développement durable.
- **2007** : deux importantes circulaires paraissent, celle du ministère de l'Éducation nationale sur les établissements en démarche de développement durable (E3D), et celle du ministère de l'Agriculture sur le développement durable dans l'enseignement agricole.
- **2009/2010** : 143 établissements adhèrent au programme EdDD dans la région.



## Charte des EdDD (extraits)

### Une démarche qui vise cinq finalités :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### Nous nous engageons à :

- Développer une éducation au développement durable en lien avec les enseignements
- Conduire une démarche de progrès impliquant l'ensemble de la communauté éducative
- Définir un projet d'établissement et mettre en œuvre un programme d'actions
- Améliorer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'établissement

### Nos principes d'action :

- Un engagement volontaire dans la durée
- Une stratégie d'amélioration continue impliquant l'ensemble de la communauté éducative
- Une gouvernance fondée sur la responsabilité, la participation et la concertation
- Une approche transversale
- Une évaluation partagée

Cette charte doit être signée par le chef d'établissement ou d'école. Elle constitue un engagement à répondre aux exigences du label EdDD.

## Le label EdDD, une labellisation régionale pour...

- Reconnaître officiellement la contribution des établissements au développement durable
- Valoriser les actions, les acteurs et les établissements engagés
- Renforcer l'identification du programme EdDD par les partenaires et le public
- Inscrire dans la durée la démarche des établissements

## Critères à satisfaire pour obtenir le label

- Justifier de la mise en œuvre, même graduelle, des engagements de la charte des EdDD
- Justifier d'une articulation entre enseignements et actions
- Contribuer aux finalités du développement durable et agir dans le respect des principes d'action inscrits dans la charte, conformément au cadre de référence national des Agendas 21 territoriaux

## Le label EdDD : trois niveaux



C'est le principe d'« amélioration continue » affirmé dans la charte des EdDD.



**Niveau 1 : confirmation de l'engagement.**



**Niveau 2 : maîtrise de la démarche** (diversité des actions, inscription du projet dans la durée et résultats significatifs).

**Niveau 3 : exemplarité.**